

RESSOURCES STRATÉGIQUES

Souveraineté des ressources stratégiques

Une nation industrielle ne peut rester libre si elle ignore ce que contient son sol, dépend d'un fournisseur unique ou exporte ses matières sans savoir les transformer. Cuivre, lithium, nickel, cobalt, terres rares, graphite, uranium, bois, sable, granulats et matériaux recyclés conditionnent l'énergie, la défense, le numérique, la santé, les transports et l'agriculture.

La France doit savoir ce qu'elle possède, ce dont elle dépend et ce qu'elle doit préserver pour les générations futures.

01 - Connaître avant de décider

Le premier acte sera un grand inventaire national du sous-sol, des anciennes mines et carrières, des gisements connus ou potentiels, des ressources forestières, des déchets industriels valorisables, des ressources marines et ultramarines et des capacités françaises de transformation et de recyclage.

Inventaire physique

Cartographier les ressources disponibles, leur qualité, leur accessibilité, les infrastructures nécessaires et les risques liés à leur exploitation.

Inventaire industriel

Identifier les capacités françaises d'extraction, de raffinage, de transformation, de substitution, de réparation et de recyclage.

Mesurer les dépendances

Pour chaque ressource critique, connaître les fournisseurs, les délais d'approvisionnement, les concentrations de marché et les solutions de remplacement.

Préserver des réserves

L'inventaire distinguera ce qui peut être exploité, ce qui doit rester en réserve et ce qui doit être protégé durablement.

02 - Renforcer le BRGM, sans créer une agence supplémentaire

Le Bureau de recherches géologiques et minières deviendra le service national de connaissance des ressources stratégiques. Ses moyens humains, scientifiques et territoriaux seront renforcés, tout en préservant son indépendance d'expertise.

Une connaissance publique Le BRGM réalisera l'inventaire du sous-sol, réexaminera les anciens sites et cartographiera les ressources terrestres, ultramarines et recyclables.	Une expertise environnementale Il évaluera les risques hydrologiques, géologiques, sanitaires et écologiques ainsi que les conditions de remise en état.
Anticiper les ruptures Il établira des scénarios de dépendance, de pénurie et de substitution pour éclairer les choix industriels de l'État.	Éclairer sans exploiter Le BRGM inventorie, expertise, alerte et évalue. Il ne devient ni opérateur minier ni vendeur des ressources nationales.

Une coordination légère : les décisions relèveront d'un comité interministériel réunissant industrie, énergie, défense, environnement, recherche, Outre-mer et affaires étrangères, sans nouvelle structure administrative permanente.

03 - Définir et sécuriser les ressources critiques

Une ressource sera stratégique lorsqu'elle est indispensable et difficilement remplaçable pour l'énergie, la défense, les réseaux électriques, les batteries, le numérique, la santé, les transports, l'agriculture ou la construction. Cette liste sera régulièrement révisée.

Des stocks de sécurité Les matériaux indispensables aux transformateurs, télécommunications, hôpitaux, équipements de défense et pièces industrielles irremplaçables feront l'objet de réserves adaptées aux délais de rupture.	Une gestion publique Les stocks stratégiques seront protégés contre la spéculation et gérés sous contrôle de l'État, avec une doctrine claire d'utilisation et de reconstitution.
Protéger les actifs Gisements, entreprises, brevets et infrastructures critiques ne pourront être cédés sans contrôle. L'État pourra préempter, prendre une participation ou empêcher une acquisition hostile.	Diversifier les alliances Les accords européens et internationaux devront diversifier les fournisseurs, sécuriser les routes maritimes et respecter des engagements sociaux, environnementaux et anticorruption.

04 - Extraire avec responsabilité, transformer en France

L'ouverture ou la réouverture d'un site devra démontrer son utilité stratégique, protéger l'eau et la biodiversité, consulter le territoire, garantir financièrement la remise en état et créer durablement de la valeur en France.

Une décision documentée La ressource disponible, le coût complet, la consommation d'eau et d'énergie, les risques et la destination de la production seront rendus publics.	Une chaîne de valeur nationale Raffinage, métallurgie, alliages, aimants, batteries, transformateurs, composants, verre, céramique et matériaux bas-carbone doivent être développés en France.
Une valeur partagée Lorsqu'une ressource du patrimoine national est exploitée, une part durable de la valeur doit revenir à la collectivité et au territoire concerné.	Des garanties préalables La remise en état et le suivi environnemental seront financés avant l'exploitation afin de ne pas laisser les coûts futurs à la population.

05 - Le recyclage : la seconde mine française

Les bâtiments, véhicules, appareils électroniques, batteries, câbles et équipements industriels contiennent déjà des ressources considérables. La souveraineté passe par la récupération systématique des métaux critiques, la traçabilité, la réparabilité et le développement d'usines françaises de tri et de transformation.

La ressource la moins dépendante est celle que nous possédons déjà et que nous savons réutiliser.

06 - Outre-mer, océans et responsabilité intergénérationnelle

La Guyane, la Nouvelle-Calédonie et les espaces maritimes français disposent d'un potentiel important. Mais leur biodiversité, leur eau, leurs populations et leurs usages possèdent une valeur qui ne peut être réduite au prix du sous-sol.

Décider avec les territoires Les populations locales et autochtones, les acteurs scientifiques et les collectivités seront associés à toute décision susceptible de transformer durablement leur environnement.	Créer la valeur localement L'exploitation ne pourra se limiter à extraire et exporter. Les compétences, emplois, transformations et retombées devront bénéficier au territoire.
Protéger l'irréversible Aucune exploitation des grands fonds marins ne pourra être engagée sans connaissances scientifiques suffisantes et garanties permettant d'éviter une destruction irréversible.	Lutter contre l'illégal L'orpaillage clandestin, les trafics, la pollution et la prédation des ressources seront traités avec la justice écologique et les moyens de contrôle adaptés.

07 - Financer le temps long et rendre compte

Les fonds souverains pourront financer l'exploration scientifique, les unités de transformation, le recyclage, les stocks, les matériaux de substitution et la réhabilitation des anciens sites. Un rapport public annuel du BRGM présentera les ressources, dépendances, risques, stocks et capacités industrielles.

La doctrine : nos ressources ne sont ni à vendre au premier acheteur, ni destinées à rester inconnues. La France doit les connaître, les protéger, les transformer avec responsabilité et décider de ce qu'elle transmettra.